



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2025-463

PUBLIÉ LE 5 AOÛT 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France / Délégation

Départementale de Paris

75-2025-08-05-00002 - Arrêté n°2025-DD75-050 portant modification de la composition du Conseil de surveillance du Centre hospitalier universitaire Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) (4 pages)

Page 3

Préfecture de Police / Cabinet

75-2025-08-05-00007 - Arrêté n° 2025-00989 du 05 août 2025?? Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement?? (1 page)

Page 8

Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

75-2025-08-05-00002

Arrêté n°2025-DD75-050 portant modification
de la composition du Conseil de surveillance du
Centre hospitalier universitaire Assistance
Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2025-DD75-050

**portant modification de la composition du Conseil de surveillance
du Centre hospitalier universitaire Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;
- VU** Le décret n°2010-361 du 08 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n°2025-DD75-032 du 31 juillet 2025 portant modification de la composition du Conseil de surveillance de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;
- VU** L'arrêté DS n°018/2025 du 17 juillet 2025 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Tanguy BODIN, Directeur de la Délégation départementale de Paris et à divers collaborateurs de sa délégation ;
- VU** Le courrier du 31 juillet 2025 de Madame Sabine ZABEL, Secrétaire générale adjointe du syndicat Sud Santé de l'AP-HP, sollicitant la nomination de M. Frédéric LOPEZ en qualité de représentant du syndicat SUD SANTE de l'AP-HP en remplacement d'Olivier YOUNOU au sein du Conseil de surveillance de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté n°2025-DD75-032 du 31 juillet 2025 est modifié comme suit :

La formulation « Monsieur le Professeur Antoine PELISSOLO et Madame le Docteur Juliette PAVIE, représentants de la commission médicale d'établissement » est abrogée et remplacée intégralement par la suivante : « Monsieur Frédéric LOPEZ et Madame Nathalie MARCHAND, représentants désignés par les organisations syndicales les plus représentatives. ».

ARTICLE 2 :

Par suite de cette modification, le Conseil de surveillance de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris est composé des membres ayant voix délibérative suivants :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales :

- Madame Anne HIDALGO, Maire de Paris ;
- Madame Anne-Claire BOUX, représentante du Conseil de Paris ;
- Monsieur Patrick OLLIER, représentant d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre du ressort de l'établissement (pour l'AP-HP : Métropole du Grand Paris)
- Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, représentant du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine principal département d'origine des patients autres que le département siège de l'établissement
- Monsieur Vincent ROGER, représentant du Conseil Régional Ile-de-France.

2° en qualité de représentants du personnel médical et non médical :

- Monsieur Bruno HOSZMAN, cadre supérieur de santé, représentant de la commission centrale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur le Professeur Antoine PELISSOLO et Madame le Docteur Juliette PAVIE, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Frédéric LOPEZ et Madame Nathalie MARCHAND, représentants désignés par les organisations syndicales les plus représentatives.

3° en qualité de personnalités qualifiées :

- Madame le Docteur Michèle GRANIER et Madame le Docteur Marie-Laure ALBY, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;
- Monsieur Alain OLYMPIE et Madame Suzette FERNANDES, représentants des usagers désignés par le préfet d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- Monsieur Laurent EL GHOSI, personnalité qualifiée désignée par le Préfet de Paris.

ARTICLE 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France.

ARTICLE 4 :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France et le Directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 05 août 2025

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France
La Directrice adjointe de la
Délégation départementale de Paris

SIGNÉ

Esther LEPAICHEUX

Préfecture de Police

75-2025-08-05-00007

Arrêté n° 2025-00989 du 05 août 2025
Accordant des récompenses pour actes de
courage et de dévouement

Paris, le 05 août 2025

ARRETE N° 2025-00989

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires de police affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne dont les noms suivent :

- **M. NédY GIRARD**, brigadier-chef de police, né le 24 mai 1979 ;
- **Mme Ségolène LAFON**, brigadière-chef de police, née le 9 décembre 1994.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

signé

Magali CHaRBONNEAU